



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

Du 27 juin 2019

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 27 juin 2019

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PREFECTURE

AUTRE SERVICE DE LA PREFECTURE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL-DE-MARNE**

Arrêté	Date	<u>INTITULE</u>	Page
2019/13	18/06/2019	Relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne	4

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL-DE-MARNE
1, place du Général Pierre Billotte
94040 CRETEIL Cedex

Arrêté DDFiP n°2019/13 du 18 juin 2019

Relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des
finances publiques du Val-de-Marne

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances
publiques du Val-de-Marne

- VU** le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
- VU** les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Laurent PREVOST, Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 3 août 2018 portant nomination de Mme Nathalie MORIN, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les services de publicité foncière (1, 2, 3 et 4) de Créteil seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 28 juin 2019 à partir de 12 heures.

Article 2^{ème} :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Par délégation du Préfet
La Directrice départementale des finances publiques

Nathalie MORIN

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Fabienne BALUSSOU

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD